



PETITE-RIVIÈRE  
SAINT-FRANÇOIS

**L'ÉCHO DE PETITE-RIVIÈRE**

**AVRIL 2022**

**" Les pluies d'avril apportent les fleurs de mai "**



|                                      |              |
|--------------------------------------|--------------|
| <b>Avis public et avis de motion</b> | <b>P. 2</b>  |
| <b>Conseil municipal</b>             | <b>P. 6</b>  |
| <b>Service incendie</b>              | <b>P. 10</b> |
| <b>Infos communautaires</b>          | <b>P. 12</b> |

# AVIS PUBLIC

## Erratum

Avis d'évaluation  
Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François

Veillez noter qu'une erreur s'est glissée dans les avis d'évaluation produits par la municipalité au début de l'année 2022.

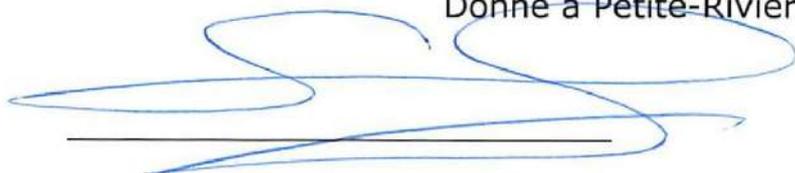
En effet, pour le rôle en vigueur pour les exercices financiers 2022-2023-2024, nous aurions dû lire dans la section « Valeurs au rôle d'évaluation » :

« *Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : **2020-07-01*** »

En lieu et place de :

« *Date de référence au marché considérée pour l'inscription des valeurs au rôle : **2016-07-01*** »

Donné à Petite-Rivière-Saint-François, le 11 avril 2022



Stéphane Simard, directeur général et greffier-trésorier



**PETITE-RIVIÈRE  
SAINT-FRANÇOIS**

# AVIS PUBLIC

## Avis public de la révision de la liste référendaire

Municipalité

PETITE-RIVIERE-SAINT-FRANÇOIS

Scrutin du

2022 05 01

année mois jour

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par Stéphane Simard, greffier-trésorier,

greffier ou secrétaire-trésorier, que la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, a été déposée au bureau de la municipalité le

2022 04 05

année mois jour

⇒ **Elle fera maintenant l'objet d'une révision.**

1. Peut être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, toute personne physique qui, le

2021 10 05<sup>1</sup>  
année mois jour :

- est domiciliée sur le territoire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
- est majeure;
- est de citoyenneté canadienne;
- n'est pas en curatelle;
- n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

Peut également être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas

échéant, toute personne physique<sup>2</sup> ou morale<sup>3</sup> qui est, depuis au moins 12 mois le 2021 10 05<sup>1</sup>,  
soit :

2021 10 05<sup>1</sup>  
année mois jour

❖ **propriétaire unique d'un immeuble** sur le territoire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste référendaire;

❖ **occupante unique d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble sur le territoire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste référendaire;

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la valeur foncière ou locative la plus élevée lorsque le scrutin référendaire vise l'ensemble du territoire de la municipalité.

Dans le cas où le référendum ne vise qu'un secteur, le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise situés sur le territoire de la municipalité a le droit d'être inscrit dans ce secteur, même si l'immeuble ou l'établissement d'entreprise s'y trouvant n'a pas la valeur foncière ou locative la plus élevée.

<sup>1</sup> La date de l'adoption du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance.

<sup>2</sup> Cette personne doit être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

<sup>3</sup> La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

# AVIS PUBLIC

❖ **copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes

habiles à voter de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, le

|       |      |      |
|-------|------|------|
| 2021  | 10   | 05   |
| année | mois | jour |

<sup>1</sup>

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné, le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

2. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité ou du secteur concerné, le cas échéant, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.

3. La liste peut être consultée et les demandes d'inscription (personnes habiles à voter domiciliées uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit, aux dates et aux heures suivants :

|                                                  |                      |
|--------------------------------------------------|----------------------|
| 1067, rue Principale, Petite-Rivière-St-François |                      |
| Adresse                                          |                      |
| Dates :                                          | Heures :             |
| 2022-04-14                                       | De : 17 h à : 22 h   |
| 2022-04-19                                       | De : 12 h à : 17 h   |
| _____                                            | De : _____ à : _____ |
| _____                                            | De : _____ à : _____ |
| _____                                            | De : _____ à : _____ |
| _____                                            | De : _____ à : _____ |

Pour plus d'information, composer le

|                               |
|-------------------------------|
| 418 760-1050                  |
| Ind. rég. Numéro de téléphone |

## Signature

Donné à \_\_\_\_\_ Petite-Rivière-Saint-François \_\_\_\_\_, le

|       |      |      |
|-------|------|------|
| 2022  | 04   | 07   |
| année | mois | jour |

\_\_\_\_\_ Municipalité  
  
Greffier ou secrétaire-trésorier



**PETITE-RIVIÈRE  
SAINT-FRANÇOIS**

<sup>1</sup> La date de l'adoption du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance.

# AVIS DE MOTION

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 12<sup>e</sup> jour d'avril 2022, à dix-neuf heures trente à la salle municipale de Petite-Rivière-Saint-François.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Bouchard, François Fournier, Catherine Coulombe, Viviane de Bock, Israël Bouchard, Jacques Bouchard et Bernard Duchesne, tous conseillers(ères) formant quorum.

M. Stéphane Simard, greffier-trésorier est également présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

## AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Israël Bouchard, que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François présente le règlement 695 modifiant le règlement no 650 comme suit :

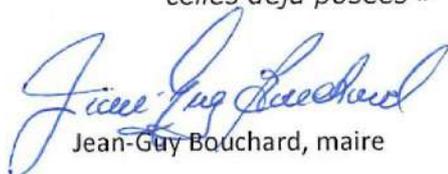
### Article 39.

Modifier « *Lors d'une séance ordinaire, la première période de questions est d'une durée de 15 minutes et la deuxième d'une durée de 30 minutes.* »

Par « *Lors d'une séance ordinaire, la période de questions prévue à la fin est d'une durée de 30 minutes.* »

### Article 44

Enlever « *À la première période de questions, une seule question peut être posée tant que les autres personnes présentes n'ont pas encore eu l'occasion de poser leur question. Aux plus deux questions par personne peuvent être posées à la première période de questions. Le président peut cependant permettre une question complémentaire à celles déjà posées* »

  
Jean-Guy Bouchard, maire

COPIE CONFORME



**PETITE-RIVIÈRE  
SAINT-FRANÇOIS**

# CONSEIL MUNICIPAL



## Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 avril 2022

Le conseil municipal de Petite-Rivière Saint-François adopte le règlement no 694 modifiant le règlement no 638 sur la rémunération des élus.

Le conseil municipal présente le projet 2 du règlement no 692 modifiant le règlement de zonage no 603.

Le conseil municipal adopte le règlement no 688 modifiant le règlement de zonage no 603.

Le conseil municipal donne avis de motion pour un amendement au règlement no 650 afin de retirer la première période de question lors des séances du conseil.

Le conseil municipal présente le règlement no 695.

Le conseil municipal donne son appui à Québec MégaTrail pour le 100k et le 80k de la façon suivante :

- Montage / démontage du site de départ le 2 juillet entre 3:00 et 5:30 a.m.
- Installation de toilettes chimiques le vendredi 1er juillet et ramassage le 4 juillet.
- Clé du cadenas fermant le panneau électrique près du quai.
- Mettre des cônes dans la rue pour indiquer aux coureurs de rester hors du chemin.

Le conseil municipal reçoit le contrat de service des Serres de la Baie pour l'entretien des plates bandes pour 2022 au montant de 5 400 \$ plus les taxes applicables.

Le conseil municipal accepte la soumission de Performance Ford pour un montant de 59 353.14 \$, plus les taxes applicables, telle que la soumission déposée;  
-Pick up F-150, modèle XLT, Crew Cab

Le conseil donne une procuration à monsieur Jérôme Labbé, évaluateur agréé du MTQ, lui permettant de signer l'opération cadastrale de séparation des lots;

Le conseil accepte la vente de la parcelle du lot 4 791 837 pour un prix de 5 600 \$.

Le conseil municipal donne un mandat à madame Lydie Guay de dépassant pas 1 400 \$ pour l'embauche d'un agent de développement économique.

Le conseil municipal autorise l'adhésion de messieurs Michel Thibodeau et Bruno Lavoie à la COMBEQ pour un montant de 615 \$ au total.

Le conseil municipal procède à l'affichage du poste d'inspecteur en bâtiment.

Le conseil municipal procède à l'affichage du poste de technicien en eau potable et usée.

Le conseil municipal émet une résolution de concordance de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 373 000 \$ qui sera réalisé le 25 avril 2022.

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 269                     | 157 500 \$            |
| 368                     | 214 600 \$            |
| 412                     | 713 400 \$            |
| 465                     | 1 032 700 \$          |
| 561                     | 190 300 \$            |
| 561                     | 64 500 \$             |

Le conseil municipal signe l'entente 911 avec Bell Canada.

Le conseil municipal paye 3 inscriptions au montant de 235 \$ chacune pour le 5è rendez-vous de développement local et régional de la FQM.

Le conseil municipal offre une aide financière de 200 \$ au CECC pour la tenue de son gala 2022.

# CONSEIL MUNICIPAL



## Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 avril 2022

Le conseil municipal participera financièrement à la réalisation de la seconde édition de l'expo du plateau des arts pour 2022.

Le conseil municipal donne un mandat de 25 850 \$ à la FQM, pour le volet - Service d'ingénierie pour le projet de la prolongation de la piste cyclable.

Le conseil municipal mandate messieurs Jean-Guy Bouchard, maire et Stéphane Simard, directeur général, pour signer le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux avec le promoteur pour le projet de la rue du Quai.

Le conseil municipal s'engage à participer au Projet de coopération inter-municipale pour l'embauche de 2 étudiants en sécurité incendie (850 \$)

La Municipalité de Baie St-Paul sera l'organisme responsable du projet.

Le conseil municipal donne un mandat de 12 000 \$ à la firme CAN Explore pour les mesures des débits au Massif.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et accepte la demande de permis de construction formulée par le Massif pour la construction de 30 unifamiliales jumelés.

Le conseil municipal fait une offre de 135 851.95 \$ pour l'achat d'un véhicule d'intervention incendie au près du Centre d'Acquisitions Gouvernementales.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le responsable de l'émission des permis, à émettre ledit permis demandé sur le lot 5 292 145.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le responsable de l'émission des permis, à émettre ledit permis demandé sur le lot 5 292 143.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le responsable de l'émission des permis, à émettre ledit permis demandé sur le lot 5 377 085.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le responsable de l'émission des permis, à émettre ledit permis demandé sur le lot 4 793 127.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le responsable de l'émission des permis, à émettre ledit permis demandé sur le lot 4 792 862.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et autorise le responsable de l'émission des permis, à émettre ledit permis demandé sur le lot 4 791 675.

Le conseil municipal accepte la recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et accepte la demande de permis de construction formulée par les propriétaires du lot 6 503 457, sur la rue Principale.

Le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François contribue financièrement pour une somme de 500 \$ à l'activité Chasse au trésor 2022.



# CONSEIL MUNICIPAL



## Dossiers étudiés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 avril 2022

### 1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

|      |              |           |
|------|--------------|-----------|
|      | 211 000 \$   | 2,50000 % |
| 2023 |              |           |
|      | 218 000 \$   | 2,90000 % |
| 2024 |              |           |
|      | 225 000 \$   | 3,15000 % |
| 2025 |              |           |
|      | 233 000 \$   | 3,20000 % |
| 2026 |              |           |
|      | 1 486 000 \$ | 3,30000 % |
| 2027 |              |           |

Prix : 98,02700

Coût réel : 3,77257 %

Le conseil municipal autorise l'émission d'obligations au montant de 2 373 000 \$ de la Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

|      |              |           |
|------|--------------|-----------|
|      | 211 000 \$   | 2,50000 % |
| 2023 |              |           |
|      | 218 000 \$   | 3,00000 % |
| 2024 |              |           |
|      | 225 000 \$   | 3,25000 % |
| 2025 |              |           |
|      | 233 000 \$   | 3,35000 % |
| 2026 |              |           |
|      | 1 486 000 \$ | 3,40000 % |
| 2027 |              |           |

Prix : 98,35600

Coût réel : 3,78678 %

Le conseil municipal demande à Pêche et Océans Canada et à sa ministre, Mme Joyce Murray, d'accorder à Pêcheries Charlevoix et à M. Robert Mailloux l'ouverture de la pêche à la fascine du capelan dès que possible en avril 2022.



# CONSEIL MUNICIPAL



## NOTE

Retrouvez l'intégralité de nos règlements municipaux sur le site internet de la municipalité au [www.petiteriviere.com](http://www.petiteriviere.com)

Vous y trouverez également les comptes rendus des séances du conseil

Les séances du conseil sont de retour en présentiel. Aucune captation ne sera effectuée.

Afin d'assurer une meilleure organisation de la séance, nous vous informons que la 1ère période questions sera limitée à 15 minutes avec un maximum de 2 questions par personnes.

La 2ème période sera de 30 minutes, il sera permis de poser plusieurs questions si en lien avec l'ordre du jour.

Prochaine séance ordinaire  
du Conseil Municipal

**A LA SALLE MUNICIPALE**

Mardi le 10 mai 2022 à  
19h30

3è versement des  
taxes municipales :  
13 mai 2022

## SERVICE INCENDIE

### Résumé de quelques informations importantes pour votre sécurité

Le danger d'incendie est accru en avril et mai, car beaucoup de petits combustibles secs sont présents sur les terrains dégagés. De plus, la verdure n'est pas encore installée. Ce sol sec favorise donc la propagation du feu.

### RÈGLES À RESPECTER POUR LE BRULAGE DE PETITS DÉBRIS DU PRINTEMPS, LES FEUX D'HERBES ÉTANT INTERDITS

.....



Aménager une zone coupe-feu afin d'éliminer les risques de propagation.



Vérifier la vitesse et la direction des vents avant d'allumer le feu. En présence de vents de plus de 20 km/h, éviter de faire un feu.



Ne pas utiliser d'accélérateur et porter une attention particulière aux étincelles qui pourraient être transportées par le vent.



Faire de petits feus, ils sont plus faciles à contrôler.



S'assurer de la présence d'équipement d'extinction, de personnel suffisant et d'une surveillance constante par une personne de 18 ans et plus, dès le début du brûlage jusqu'à l'extinction finale. La personne qui allume le feu est responsable de l'éteindre.



Se débarrasser des restes de charbon et des cendres en creusant un trou. Le recouvrir de sable ou de gravier. Le charbon, produit de la combustion du bois, peut continuer à brûler 72 heures. Les tisons et les étincelles peuvent être transportés par le vent sur de longues distances et mettre le feu à l'herbe ou aux brindilles.

## LES FEUX D'HERBES SONT INTERDITS

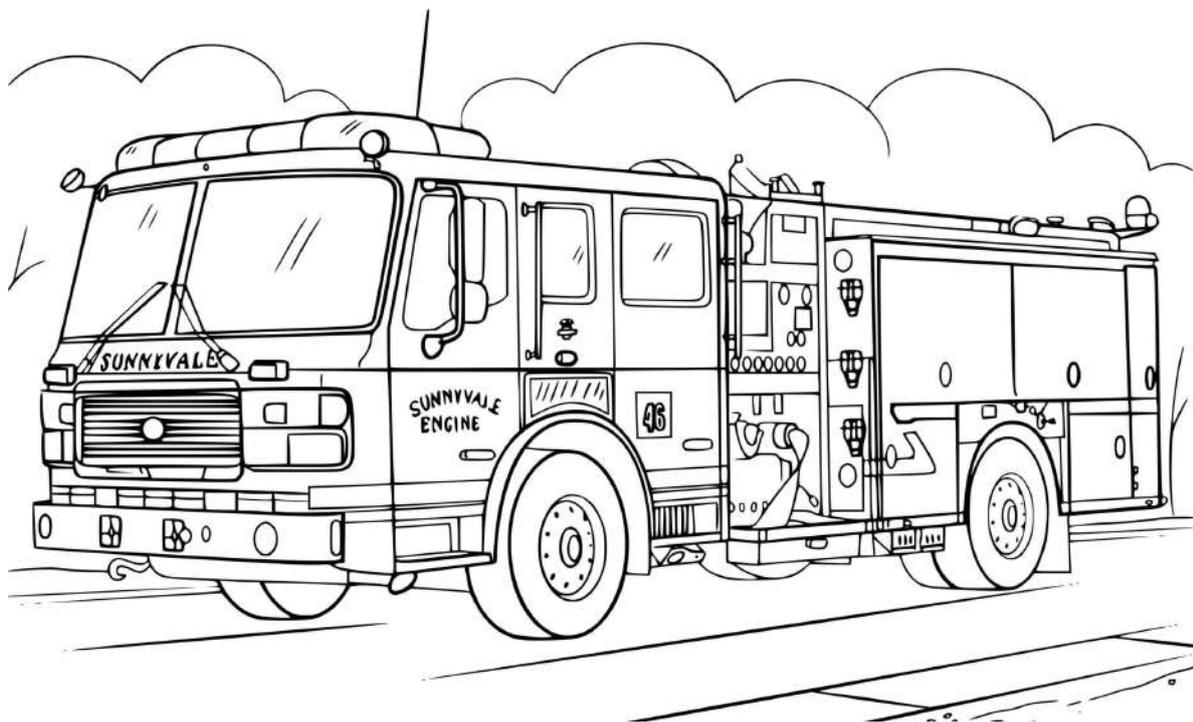
Pour des compléments d'information,  
contactez Louis Simard, chef pompier  
418.760.1050 poste 6160

## SERVICE INCENDIE

### RECRUTEMENT POMPIERS VOLONTAIRES

Les pompiers volontaires jouent un rôle important en protégeant la collectivité contre les incendies et d'autres dangers. Si vous êtes dévoué, si vous possédez d'excellentes habiletés pour le travail en équipe et si vous êtes en bonne santé et en bonne condition physique, songez à vous joindre à notre équipe. Occuper un poste de pompier volontaire constitue une excellente façon d'acquérir de précieuses compétences et de redonner à sa communauté.

**Pour poser votre candidature,  
contactez Louis Simard, chef pompier, au  
418.633.6724**



## INFO COMMUNAUTAIRES

**La municipalité tient à vous rappeler le calendrier de cueillette de matières résiduelles. Vous devez sortir vos bacs la veille de la journée de la cueillette et les retirer le jour de la cueillette. Des constats seront émis aux contrevenants qui dérogent du règlement.**

Voici des extraits du règlement no 497 - Relatif à la gestion des matières résiduelles, adopté le 13 août 2012 :

### CHAPITRE 5

#### MODALITÉ DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

##### PÉRIODE DU DÉPÔT DES BACS

Les matières résiduelles des unités desservies à la rue doivent être déposées après 18:00 la veille du jour prévu de la collecte. Les bacs doivent être retirés dans la même journée que la collecte.

##### LOCALISATION DES BACS

Le bénéficiaire devra placer les bacs roulants à proximité du trottoir, de la bordure ou de l'emprise de la rue. Toutefois, en aucun cas ils ne doivent être placés dans la rue, sur le trottoir ou sur la piste cyclable.

##### COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES NON EFFECTUÉE

Si la collecte des matières résiduelles n'a pas été effectuée par l'entrepreneur le jour prévu de la collecte, le propriétaire, le locataire ou l'occupant de l'unité desservie doit en aviser la MRC de Charlevoix dans un délai maximum de 24 heures.

### CHAPITRE 10

#### DISPOSITIONS PÉNALES ET SANCTIONS

##### CONTRAVENTIONS

Quiconque contrevient à l'une des dispositions de ce règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 200\$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne physique, et d'une amende minimale de 400\$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne morale. En cas de récidive, les amendes minimales sont doublées.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus. Si une infraction se continue, elle constitue jour par jour une infraction distincte.

# INFO COMMUNAUTAIRES

L'Expo du  
Plateau des Arts

Petite-Rivière-Saint-François

19, 20 et 21 août 2022  
au site du chalet Gabrielle-Roy



PETITE-RIVIÈRE  
SAINT-FRANÇOIS

NOUS VOUS PRÉSENTONS  
AVEC FIERTÉ NOTRE

PRÉSIDENTE D'HONNEUR  
2022  
**ANNABELLE MARQUIS**



L'Expo du  
Plateau des Arts

Petite-Rivière-Saint-François



L'EXPO DU PLATEAU DES ARTS  
AURA LIEU LES  
19, 20 ET 21 AOÛT 2022  
SUR LE SITE DU CHALET GABRIELLE-ROY

**Appel aux artistes pour le symposium**

Faites parvenir votre dossier d'artiste à  
[expoplateau@gmail.com](mailto:expoplateau@gmail.com)  
avant le 10 juin 2022

- Démarche

- Bio

- 5 photos de votre travail

# INFO COMMUNAUTAIRES

## PROJET COMMUNAUTAIRE RÉCUPÉRER, S'AMUSER et EMBELLIR



Le Regroupement des Artistes et Artisans de Petite-Rivière-Saint-François invite des citoyens à peindre des planches à neige recyclées pour fabriquer des bancs qui seront installés dans le village.



La surface des planches sera préparée pour recevoir vos œuvres et le **matériel nécessaire vous sera fourni** : peinture en spray, peinture, pinceaux, etc.

Une rencontre aura lieu ultérieurement dans le but de bien expliquer la procédure pour peindre votre planche à neige.

Afin de permettre une belle diversité dans les œuvres, **vous devez soumettre votre candidature accompagnée d'un croquis détaillé** au comité de sélection **avant le 05 juin 2022** à l'adresse suivante :

[regroupementaaprsf@gmail.com](mailto:regroupementaaprsf@gmail.com)

**Inscrire** : vosre nom complet, adresse, âge et le titre de votre œuvre.

**Objet** : planche à neige

Pour tous renseignements, communiquer avec Dominique Lord au 418-632-1034

# À VOS FRIGOS



Propulsé par



Fonds  
**Éco IGA**  
Par le Jour de la Terre<sup>MD</sup>

La bibliothèque Gabrielle-Roy est très heureuse d'accueillir une conférence " À vos frigos "

Une occasion unique pour vous outiller dans la lutte au gaspillage alimentaire avec un expert du Jourde la Terre QC qui vous partagera ses trucs et astuces.



Mardi le  
10 mai à  
18h30

Inscription obligatoire, places limitées



418.760.1050 poste 6191



[biblioprfs@hotmail.com](mailto:biblioprfs@hotmail.com)

## INFO COMMUNAUTAIRES

En collaboration avec  
L'ÉPICERIE DU VILLAGE,  
vous pouvez dès  
maintenant apporter vos  
consignes\* en tout temps  
à l'épicerie, qui redonnera  
les fonds à l'OPP de l'école  
Saint-François



100% des fonds amassés sont investis dans  
notre école primaire :

- Activités spéciales, fêtes thématiques
- Activités éducatives et sportives
- Amélioration de notre cour d'école
- Et bien plus!



\* Le sac de  
consigne doit  
être rempli et trié

Pour plus d'informations :  
418-632-0606

Merci de votre générosité !

*Des parents dynamiques et impliqués  
pour une école vivante  
et des enfants motivés!*



## INFO COMMUNAUTAIRES



# ÉCOCENTRES



mrccharlevoix.ca

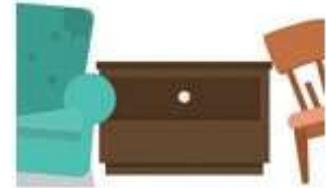
| HORAIRE ÉTÉ                   |                                                                             |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Écocentre                     | Horaire                                                                     |
| Saint-Urbain                  | À partir du 1 <sup>er</sup> avril<br><b>lundi au samedi</b><br>9h00 à 16h45 |
| Écoboutique                   | À partir du 19 avril<br><b>Mardi et samedi</b><br>10h à 12h & 12h30 à 15h30 |
| L'Isle-aux-Coudres            | À partir du 2 avril<br><b>Mercredi et samedi</b><br>9h00 à 16h45            |
| <b>Fermé les jours fériés</b> |                                                                             |



# INFO COMMUNAUTAIRES



## COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RÉSERVATION



**Réservez avant le 25 mai 2022 à 16 h**

- ✓ Téléphone : **418-435-2639** (poste 6012)
- ✓ Courriel : [gmr@mrccharlevoix.ca](mailto:gmr@mrccharlevoix.ca)

Il est temps de réserver pour la collecte des encombrants pour : Baie-St-Paul, Les Éboulements, Petite-Rivière-St-François, St-Hilarion, St-Urbain & L'Isle-aux-Coudres.

**Les encombrants ne doivent pas peser plus de 125 kg et un maximum de six (6) articles par résidence est autorisé.**

### **INTERDIT:**

- Déchets domestiques
- Matériaux de construction
- Pneus
- RDD
- Appareils électroniques
  - (TV, ordinateur etc.)
- Appareils réfrigérants
  - (frigo, cellier, air climatisé, etc.)



**Pour plus d'information :**  
[mrccharlevoix.ca](http://mrccharlevoix.ca) ~ 418-435-2639 # 6012



## COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS



Le dimanche 15 mai, déposez vos sacs en papier en bordure de rue.

Seuls les sacs en papier et contenants retournables en plastique ou métal  
(volume de 1m<sup>3</sup> et poids 25 kg) seront acceptés.

N.B. : Cette collecte est offerte pour vos surplus de résidus verts.

\*Vous pouvez déposer vos résidus verts dans votre bac brun et le faire collecter selon l'horaire régulier, soit chaque semaine de mai à novembre.



\*\*Il est interdit de déposer des feuilles mortes dans le bac bleu ou le bac vert.

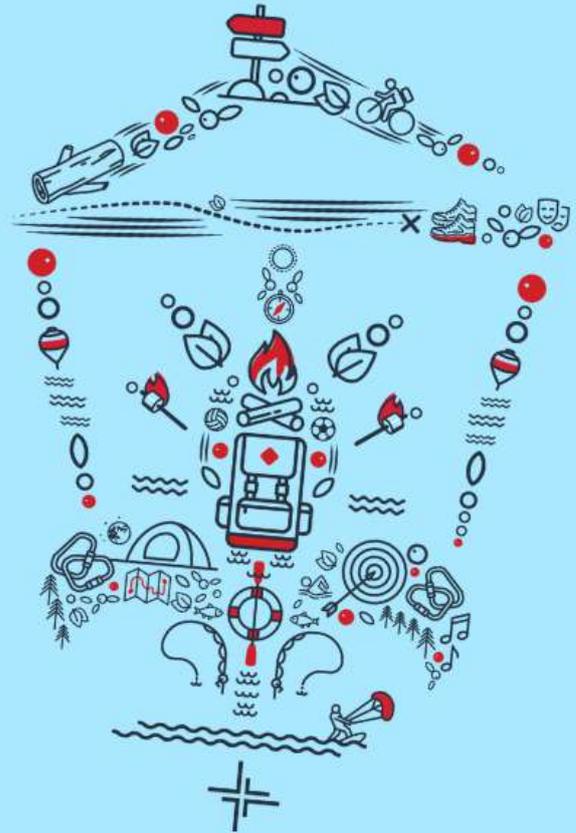
\*\*\*Vous pouvez apporter vos résidus verts en sacs de plastique directement à l'écocentre de St-Urbain et les désensacher dans le conteneur de résidus verts.

Pour plus d'information :  
mrccharlevoix.ca ~ 418-435-2639 # 6012

**ATTENTION !**  
Sacs de plastique refusés



# MONITEUR MONITRICE CAMP DE JOUR



Créateurs de sourires et de souvenirs, par ici !  
[programme@camplemanoir.qc.ca](mailto:programme@camplemanoir.qc.ca)

L'équipe du Camp le Manoir, qui sera toujours en charge du Camp de jour de Petite-Rivière-Saint-François, est à la recherche de nouveaux moniteur(trice)s pour l'été 2022. Un emploi de la fin-juin à la fin août, du lundi au vendredi avec une équipe incroyable !

# INFO COMMUNAUTAIRES



## Moniteur, monitrice en camp de jour - Description de tâches

Aux Éboulements ou dans un camp municipal, le moniteur de camp de jour a la responsabilité de superviser, d'encadrer, d'animer et d'organiser des activités inoubliables. Il encadre un groupe d'âge particulier qui variera au cours de l'été. Notre camp accueille des jeunes de 4 à 14 ans. Selon les besoins, il aura à assumer occasionnellement son tour de garde pour le service de garde du matin et/ou du soir. Il participe en équipe d'animation à l'élaboration et au bon déroulement des différentes thématiques qui sont développées. Il doit participer à différents moments de formation obligatoire au début et pendant la durée de l'emploi.

### Tâches

- Assurer l'encadrement et l'accompagnement des campeurs avec les autres moniteurs
- Intervenir dans les cas difficiles et les suivis particuliers
- S'assurer de faire respecter les consignes aux campeurs
- Participer activement à la vie de camp
- Préparer, animer les activités et ranger le matériel
- Être responsable de la sécurité des campeurs de leur arrivée jusqu'à leur départ
- Créer un environnement sécuritaire et stimulant pour les campeurs
- Se référer au coordonnateur du camp de jour en cas de besoin

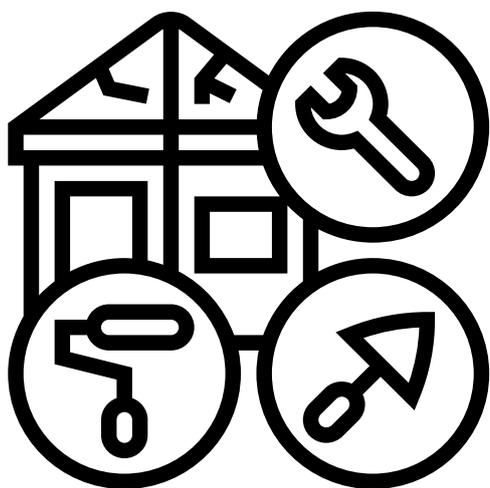
### Qualités et exigences

- Avoir une expérience en animation (un atout)
- Faire preuve de leadership, de dynamisme et d'autonomie
- Faire preuve de professionnalisme et de rigueur
- Avoir une bonne capacité de communication
- Avoir une bonne capacité de travailler en équipe
- Être apte à travailler sous pression
- Prendre des décisions dans l'intérêt des campeurs et de l'organisation
- Être motivé
- Avoir 16 ans ou un secondaire 4

### Conditions

- Durée de l'emploi : 8 ou 9 semaines
- Dates : 27 juin au 19 ou 26 août
- Formation obligatoire du 20 au 23 mai et 23-24 juin
- Horaire : du lundi au vendredi
- Salaire : à partir de 14,25\$ selon échelle
- Avantages
  - Accès gratuit à la salle d'entraînement et du mur d'escalade durant la période d'emploi, 50% le reste de l'année

## INFO COMMUNAUTAIRES



Vous projetez rénover ou apporter des améliorations sur votre propriété ce printemps ? Il est possible de déclarer votre projet rapidement et simplement en remplissant notre formulaire simplifié qui est disponible en format " à imprimer " via notre site Web. Vous le trouverez à la section 3 sur la « Rénovation et réparation »

Le types de travaux admissibles sont :

Remplacement des revêtements de plancher

Remplacement des armoires de cuisines ou de la salle de bain existante, sans modifier les dimensions des pièces

Remplacement du revêtement mural intérieur

Finition et l'aménagement d'un sous-sol complet ou partiel

Remplacement d'un système de chauffage



Pour toute question supplémentaire, veuillez contacter monsieur Bruno Lavoie, Inspecteur en bâtiment et en environnement au :

☎ (418) 760.1050 #6105

[inspecteur@petiteriviere.com](mailto:inspecteur@petiteriviere.com)



# TRICOT COMMUNAUTAIRE

le Regroupement des artistes et artisans de Petite-Rivière-Saint-François et la Coop l'Affluent au Domaine à Liguori.

Vous invitent à participer au tricot communautaire tous les jeudis entre 13h00 et 16h00. Du 17 mars au 5 mai 2022.

1300 rue principale,  
Petite-Rivière-Saint-François  
418.632.5653  
info@laffluent.com



# INFO COMMUNAUTAIRES

Service  
Canada

## Période de renouvellement du Supplément de revenu garanti

**Avez-vous produit votre déclaration de revenus?**

Chaque année, un grand nombre de prestataires qui reçoivent le Supplément de revenu garanti (SRG) voient leurs prestations interrompues en juillet parce qu'ils n'ont pas produit leur déclaration de revenus. Afin de réduire au minimum ces interruptions, nous invitons les clients à produire leur déclaration de revenus par voie électronique auprès de l'Agence du revenu du Canada, **avant le 30 avril**, ou à remplir un [formulaire](#) de renouvellement du SRG (ISP3026) disponible sur le site Internet de Service Canada.

### Avez-vous droit au SRG?

**Oui, si :**

- ✓ vous avez 65 ans ou plus;
- ✓ vous vivez au Canada;
- ✓ vous recevez la pension de la [Sécurité de la vieillesse \(SV\)](#);
- ✓ votre revenu est inférieur à 19 656 \$ et vous êtes célibataire, veuf ou divorcé;
- ✓ la somme de votre revenu et de celui de votre époux ou conjoint de fait est inférieure à :
  - ✓ 25 968 \$ et votre époux ou conjoint de fait reçoit la pension complète de la SV;
  - ✓ 47 136 \$ et votre époux ou conjoint de fait ne reçoit ni la pension de la SV ni l'Allocation;
  - ✓ 36 384 \$ et votre époux ou conjoint de fait reçoit l'Allocation.

### Vous ne recevez pas le SRG?

**Voici comment vous pouvez l'obtenir :**

- ✓ En soumettant une demande en ligne via un compte Mon Dossier Service Canada (MDSC).
- ✓ En remplissant un [formulaire](#) de demande pour le Supplément de revenu garanti (ISP3025) disponible sur le site Internet de Service Canada et en l'envoyant par la poste au bureau de Service Canada le plus près.

### Pour obtenir de l'information ou de l'aide, les clients et les membres de leur famille peuvent nous contacter de la façon suivante :



En ligne, sur le [site Internet](#) de [Service Canada](#);



Par téléphone, au numéro sans frais **1-800-277-9915**;



**En personne**, dans un Centre Service Canada (CSC) près de chez vous. En raison de la Covid-19, les clients doivent cependant prendre rendez-vous sur [eServiceCanada](#) avant de se présenter dans un CSC;



**Par la poste**, en envoyant une lettre au [bureau de Service Canada](#) le plus près.

**Il est important que les clients communiquent avec nous dès que leur situation est modifiée, par exemple en cas de changement de revenus, d'état civil ou d'adresse.**

### Qu'est-ce que le SRG?

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle non imposable dont le calcul est basé sur le revenu. Elle est versée aux résidents du Canada qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse (SV) et qui ont un faible revenu. Les prestations du SRG sont renouvelées automatiquement chaque année, en juillet, **à condition que le client remplisse une déclaration de revenus au plus tard le 30 avril.**

Canada

## INFO COMMUNAUTAIRES



### Le Budget participatif de Petite-Rivière est de retour

Fort du succès de l'exercice en 2021, la Municipalité de Petite-Rivière appelle à nouveau ses citoyens à participer au Budget participatif 2022. La population est amenée à proposer des projets qui, après analyse du comité de sélection, seront soumis à un vote ouvert à toute personne de 16 ans et plus résidant à Petite-Rivière.

Les fonds octroyés seront d'une valeur totale de 25 000\$ et destinés à la réalisation d'un ou plusieurs projet(s) conçu(s) par ses citoyens pour le bénéfice de leur communauté. Les initiatives retenues devront être réalisées en 2022 dans les domaines des loisirs, des sports ou de la culture. La formule du programme demeure la même qu'en 2021, à l'exception de l'ajout d'un critère d'admissibilité : le budget du projet ne doit inclure aucun salaire.

L'échéancier du processus de dépôt et de sélection de projets sera le suivant :

- développement et dépôt des projets : du lundi 14 mars au jeudi 14 avril ; **TERMINÉ**
- pré-sélection, analyse et, si nécessaire, bonification : du mardi 19 avril au mercredi 4 mai ;
- vote de la population de Petite-Rivière-Saint-François : du vendredi 6 mai au lundi 9 mai ;
- dévoilement et adoption du (ou des) projet(s) retenu(s) : séance du conseil du mardi 10 mai ;
- réalisation du projet durant l'année 2022.



Pour avoir accès aux informations détaillées et au formulaire de participation, les citoyens doivent se rendre au site [www.petiteriviere.com/budgetparticipatif](http://www.petiteriviere.com/budgetparticipatif). Il est également possible de se procurer le formulaire papier à l'hôtel de Ville. Pour toutes questions, veuillez joindre Stéphane Simard, directeur général au (418) 760-1050, poste 6102, ou par courriel à [dg@petiteriviere.com](mailto:dg@petiteriviere.com).

## INFO COMMUNAUTAIRES

Monsieur Stéphane Simard, directeur général et responsable du projet, se dit motivé et fébrile de connaître les nouveaux projets qui seront soumis par la population. « Nous leur donnons la parole et nous sommes confiants du succès de cette démarche. Engagement et responsabilisation, voilà deux valeurs chères à la municipalité qui sont mises en évidence dans le projet du budget participatif. J'invite toute la population à s'approprier cette initiative et à participer en grand nombre », nous livre M. Simard.

Une première année marquée d'un dynamisme étonnant et de réalisations concluantes



Le lancement du premier Budget participatif de Petite-Rivière-Saint-François, en 2021, fut un succès à tous les points de vue. D'abord, la qualité et la diversité des projets ont enthousiasmé le comité de sélection. Puis, avec 165 votes, la participation des citoyens pour choisir parmi les trois propositions demeurées en lice, malgré un très court laps de temps, fut significative. Au final, exceptionnellement le conseil municipal a non seulement financé le projet gagnant mais a pris la décision de doubler la mise pour financier les trois projets retenus par le comité de sélection :

1. La réfection de la marina
2. L'Expo du plateau des arts au chalet Gabrielle-Roy
3. Les parois école d'escalade : Les enfants d'abord, à proximité du Domaine à Liguori.

## INFO COMMUNAUTAIRES



### Aux membres de la FADOQ nés en avril

*Joyeux  
Anniversaire*



- 04 CHANTALE SAVARD
- 14 LOUISETTE TREMBLAY
- 26 CLAIRE RACINE

### Aux membres de la FADOQ nés en mai

- 01 CÉCILIE BOUCHARD
- 02 YVON SIMARD
- 04 DIANE HARVEY
- 10 RITA PELLETIER
- 10 DANIELLE BOUCHARD
- 13 MARIE-DANIELLE BOUCHARD
- 16 GERMAIN LAVOIE
- 23 RENÉE LAVOIE
- 26 FLORENT COTÉ



## INFO COMMUNAUTAIRES

Mardi le 3 mai

Soupe

Soupe  
WonTon

Plat principal

Nouilles  
chinoises

Accompagnement

Riz &  
Egg Roll

Dessert

Gâteau blanc  
confiture

Mardi le 10 mai

Soupe

Potage du  
jour

Plat principal

Pain de  
viande

Accompagnement

Patates pilées  
& légumes en  
rondelles

Dessert

Tarte

Bonne nouvelle !

Nous vous annonçons la reprise du baseball poche tous les mercredis à 18:30 à la salle municipale. Le coût de participation est de 2\$.

Les nouveaux joueurs sont bienvenus !

Venez faire de nouvelles rencontres dans une atmosphère amicale tout en participant à une activité amusante.

En raison des mesures sanitaires, n'oubliez pas d'apporter votre masque. Venez essayer et profitez d'un essai gratuit !

Le menu de la popote peut être sujet  
à changements sans préavis